

2011_B128

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Subvention d'équipement aux communes concernées : Bouc-Bel-Air - Lambesc

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1 AVRIL 2011

Rapporteurs :

Monsieur Jean-Claude Feraud
Madame Marie-Pierre Sicard-Desnuelle

**Objet : HABITAT : Opérations façades : subvention d'équipement aux communes concernées : Bouc Bel Air, Lambesc.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Opérations façades : versement de la subvention d'équipement d'un montant de 4 552,56 € à la commune de Bouc Bel Air et d'un montant de 4 897,08 € à la commune de Lambesc.

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 18 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 9 032 € en 2003 (délibération n°2003-A223 du 24 octobre 2003),
- 33 587,56 € en 2004 (délibérations n°2004-A034, 2004-A126 et 2004-A266),
- 23 697,30 € en 2005 (délibérations n°2005-A090 et 2005-A225).
- 111 442,97 € en 2006 (délibérations n°2006-A027, n°2006-A104, n°2006-A182 et n°2006-A273)
- 45 252,56 € en 2007 (délibérations n°2007-A060, n°2007-A124, n°2007-A237, 2007-A348, 2007-A411, 2007-A428)
- 34 423,05 € en 2008 (délibération n°2008-B202, n°2008-B319, n°2008-B380)
- 55 259,46 € en 2009 (délibérations n°2009-B021, n°2009-B039, 2009-B191, 2009-B293, 2009-B379, 2009-B488, 2009-B485)
- 59 946,39 € en 2010 (délibérations n°2010-B095, 2010-B171, 2010-B256, 2010-B358, 2010-B452, 2010-B516, 2010-B583)

Deux nouvelles demandes ont été reçues :

- **Bouc Bel Air** (délibération cadre du 28 septembre 2009) nous a fait parvenir une demande concernant sept dossiers
- **Lambesc** (délibération cadre du 11 décembre 2002, 22 mars 2006, 5 décembre 2007 et du 4 mai 2009) nous a fait parvenir une demande concernant neuf dossiers

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC) Région
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	
Bouc Bel Air	7	7	53% ou 60%	13% ou 15%	18 210,24€	4 552,56€	-
Lambesc	9	9	40%	10%	19 588,34 €	4 897,08€	
Total (TTC)						9 449,64€	

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Concernant les opérations "façades" de la ville de Bouc Bel Air, le montant total des sept dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **4 552,56 €**.

Concernant les opérations "façades" de la ville de Lambesc, le montant total des neuf dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **4 897,08 €**.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2010-A091 du Conseil Communautaire du 6 juin 2010,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 4 552,56 € à la commune de Bouc Bel Air pour les opérations « façades »,

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 4 897,08 € à la commune de Lambesc pour les opérations « façades »,

➤ **AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

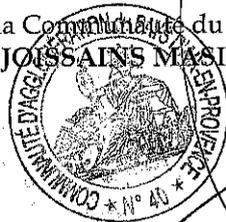
➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-204141.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Subvention d'équipement aux communes concernées : Bouc-Bel-Air - Lambesc

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 13 AVR. 2011